



Décision n°2016-46 portant délégation de signature à la déléguée régionale adjointe de la région académique de Corse

Le Délégué Régional de l'Onisep  
de la région académique de Corse

Vu :

- les articles L.313-6 et D.313-14 à D.313-36 du code de l'Éducation, et plus particulièrement les articles D.313-20 et D. 313-24 ;
- le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 7 août 2014 par lequel Monsieur André PACCOU, inspecteur de l'éducation nationale, est nommé chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Corse ;
- la décision n°2016-09 du directeur de l'Onisep portant nomination d'un ordonnateur secondaire pour la délégation régionale de la région académique de Corse;
- l'arrêté d'affectation de Madame Danielle BARTOLI, du 25 juin 2013, à la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de Corse.

Décide

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Danielle BARTOLI, déléguée régionale adjointe, à l'effet de signer ou valider pour la délégation régionale de la région académique de Corse les actes suivants :

- les engagements juridiques,
- les certifications de service fait,
- les ordres de missions en France,
- les actes de paies y compris les listes de mouvements de paie.

Article 2 : La présente décision prend effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3 : La présente décision abroge toute délégation de signature donnée antérieurement à Madame Danielle BARTOLI.

Article 4 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Onisep.

Fait à  
Le

Ajaccio  
24 mars 2016

Monsieur André PACCOU  
Le Délégué Régional de l'Onisep  
de la région académique de Corse